

COMITE SENATORIAL
DU BIEN-ETRE ET DES SCIENCES DE LA SANTE

LE MERCREDI 11 mars 1970.

Le comité sénatorial permanent de la santé, du bien-être et des sciences auquel a été déferé le Bill C-176, intitulé: "Loi modifiant la Loi sur la Compagnie des Jeunes Canadiens", a, pour obtempérer à l'ordre de renvoi du 10 mars 1970, étudié ledit Bill et en fait maintenant rapport sans amendement.

Le président
Maurice Lamontagne

Monsieur Maurice Lamontagne (président)
à la tribune.

Président: Honorables sénateurs, nous avons l'honneur.

La proposition du sénateur Belliveau, il est convenu qu'on prenne un rapport stenographié des délibérations du Comité et qu'il soit réimprimé en français et en anglais, 800 exemplaires en français et 800 exemplaires en anglais de ce comité tenu.

Président: Le seul point à l'ordre du jour est le Bill C-176. Y a-t-il des commentaires à faire, ou devrions-nous procéder immédiatement?

Sénateur Yuzik: Je veux proposer un amendement. Préférez-vous que j'intente un appel en vertu de l'article en cause?

Président: Oui, je le pense, s'il s'agit d'un amendement précis.

Sénateur Yuzik: Il s'agit d'un amendement.

Président: Qui porte un amendement précis?

Sénateur Yuzik: Oui.

Président: L'article 4 est-il adopté?

Sénateur Yuzik: Je propose, dans le Bill C-176 destiné à amender la Loi sur la Compagnie des Jeunes Canadiens, l'amendement par l'adjonction, à l'article 4(1), du mot "membres", des mots "suivants" ou "au moins trois" devant être par des membres volontaires et les autres nommés".

Président: Si l'amendement proposé est adopté, l'article 4(1) de la loi serait rédigé comme

suivent: "Le conseil d'administration de la Compagnie des Jeunes Canadiens sera composé de sept membres."

Le sénateur Yuzik: Oui, mais le conseil d'administration sera composé de sept membres."

Le sénateur Yuzik: Oui, mais le conseil d'administration sera composé de sept membres."

Le sénateur Yuzik: Oui, mais le conseil d'administration sera composé de sept membres."

Le sénateur Yuzik: Oui, mais le conseil d'administration sera composé de sept membres."

Le sénateur Yuzik: Oui, mais le conseil d'administration sera composé de sept membres."

Le sénateur Yuzik: Oui, mais le conseil d'administration sera composé de sept membres."

Le sénateur Yuzik: Oui, mais le conseil d'administration sera composé de sept membres."

Le sénateur Yuzik: Oui, mais le conseil d'administration sera composé de sept membres."